



# Psychothérapie ou psychanalyse ?

Jean-Pierre Lebrun

DANS **LA REVUE LACANIENNE 2008/1 n° 1**, PAGES 49 À 53  
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 1967-2055

ISBN 9782876120709

DOI 10.3917/lrl.081.0049

Date de mise en ligne : 01/01/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-la-revue-lacanienne-2008-1-page-49?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour érès.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [Cairn.info/copyright](http:// Cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Psychothérapie ou psychanalyse ?

Jean-Pierre Lebrun

Cela fait longtemps que, dans les milieux psychanalytiques, qualifier le travail d'un collègue de pratique de psychothérapie apparaît la plupart du temps comme condescendant voire méritant le désaveu implicite. Quand ce n'est pas carrément utilisé comme une injure. Ainsi, si la psychothérapie n'a pas bonne presse, il ne fait, la plupart du temps, pourtant de doute pour personne qu'une psychanalyse peut avoir des vertus psychothérapeutiques.

C'est fort de tels présupposés, voire préjugés que nous avons assisté et c'est loin d'être terminé aux multiples prises de position concernant l'intervention de l'État dans la légitimité des psychothérapies et la reconnaissance parmi celles-ci d'une spécificité à la psychanalyse. Mais ce n'est pas exactement à cet endroit que nous voudrions poser notre question encore que toutes ces problématiques ne sont pas sans renvoyer l'une à l'autre.

## Une clinique en mutation

Avançons plutôt que les changements dans la façon dont s'opèrent les demandes et les modifications de la clinique

dont certains d'entre nous témoignent, sont porteurs de questions qui méritent quelques discernements.

Ainsi, par exemple, j'ai récemment constaté que là où, hier, la demande d'une psychanalyse trouvait souvent son départ dans une difficulté de choix conjugal

la femme-mère ou la maîtresse, voire l'amant ou le mari ce qui se présente souvent aujourd'hui, c'est plutôt la difficulté de quelqu'un(e) qui dit très bien savoir qu'il (elle) doit se séparer de sa (son) partenaire, mais qui se trouve dans l'impossibilité de le faire ; par exemple, parce que la décision qui est la sienne aurait besoin, pour être soutenue effectivement, de l'accord de la (ou du) partenaire, qui, bien sûr, habituellement, ne le (la) lui donne pas. Ce glissement de la clinique mérite un tant soit peu qu'on s'y arrête.

D'où viendrait donc que la difficulté qui, hier, était plutôt celle d'un désir pris dans ses contradictions se retrouve davantage aujourd'hui celle d'un désir qui n'arrive pas à émerger tant est prégnante l'absorption par l'Autre que présentifie le (la) partenaire. Dit ainsi cela donne peut-

être déjà à entendre que là où, hier, trois termes étaient en jeu, aujourd'hui ils en seraient réduits à deux.

### La fin du patriarcat

C'est exactement ce que dit de manière extrêmement simplifiée, ce que je soutiendrais avec quelques autres ce qui est l'une des conséquences de l'incidence du social sur la subjectivité contemporaine. En effet, la fin du patriarcat en tant qu'organisation sociale patricentrique, fondée sur la prévalence du père, a peut-être comme objectif de « se passer du père », mais elle n'est pas pour autant garantie d'échapper au risque de refuser de « s'en servir », ceci entraînant alors spontanément une régression vers un matriarcat, du seul fait de donner *de facto* prévalence à la mère. Les effets de la disparition dans le discours social d'un contrepouvoir à la mère sont à cet égard souvent lisibles dans la clinique. Ainsi, par exemple, telle participante à une maison verte disait récemment sa stupéfaction d'avoir eu à faire à une mère qui trouvait logique de proposer à son enfant de trois ans qu'elle n'avait toujours pas sevré, d'aller prendre le sein d'une autre jeune mère présente qui était en train de nourrir son enfant. Les exemples de ce type de dépassement de toute limite sans que rien d'ailleurs n'apparaisse comme une transgression sont suffisamment nombreux pour faire symptôme.

Rappelons que Lacan, dans la séance du séminaire *Les non dupes errent* du 19 mars 1974, distinguait le « nommer à » et le Nom-du-Père : « Il y a quelque chose

dont je voudrais désigner l'incidence. Parce que c'est le biais d'un moment qui est celui que nous vivons dans l'histoire. [...] Au Nom-du-père se substitue une fonction qui n'est autre que celle du « nommer à ». Etre nommé à quelque chose, voilà ce qui point dans un ordre qui se trouve effectivement se substituer au Nom-du-père. À ceci près qu'ici, la mère suffit généralement à elle toute seule à en désigner le projet, à en faire la trace, à en indiquer le chemin. » Les exemples ne manquent pas pour illustrer ce propos et le terme de matriarcat utilisé dans l'intitulé du numéro 2 de la nouvelle version du Bulletin de l'Association lacanienne internationale trouve pour justification d'envisager l'éventualité d'une organisation sociale qui laisserait les sujets dans une position où l'obligation d'en passer à la confrontation au père est laissée en panne. Rappelons-nous aussi le propos de Freud dans *L'homme Moïse et la religion monothéiste* : « Le passage de la mère au père caractérise une victoire de la vie de l'esprit sur la vie sensorielle, donc un progrès de la civilisation car la maternité est attestée par le témoignage des sens tandis que la paternité est une conjecture, est édiflée sur une déduction et sur un postulat. »

### L'ordre de la conjecture et la relation d'altérité

Ainsi, quitter le monde de la conjecture ne peut éviter le risque d'en revenir à l'immédiateté sensorielle, auquel cas, bien sûr, cela équivaldrait à jeter le bébé avec l'eau du bain. Car, en ce cas, ce serait donner priorité au sensible sans le travail de lui prescrire l'intelligible, ce

serait revenir à l'emprise du pulsionnel, ce serait laisser libre cours à l'exigence de l'immédiat et ne plus discerner ce qui fait valeur. Dans le même mouvement, chacun pourrait faire objection au collectif à partir de son seul vécu propre, de ce qu'il sentirait comme sien et que personne ne serait en droit de lui ôter. Ce serait alors le nouage du singulier au collectif qui serait battu en brèche : toute contrainte venant du collectif ne pourrait plus être qu'une rétorsion à l'égard de l'épanouissement du singulier. À moyen terme, le collectif ne serait plus que la collection de sensibilités toutes plus différentes les unes que les autres et le langage qui devrait toujours faire habitat commun ne serait plus que lieu des singularités voisinant tant que faire se peut entre elles, dont il n'y aurait par ailleurs de cesse que de se protéger mutuellement.

L'altérité ne serait alors plus au programme, le sujet ne veillerait plus qu'à se mettre à l'abri de l'intrusion et il devrait, tel Vauban, inlassablement se fortifier de remparts. En revanche, pour qu'une autre véritable voie se fraye, pour que, dans l'espace du collectif, chacun puisse faire le chemin qui lui soit propre sans être délié du rapport à autrui, il faudrait d'abord que s'inscrive son lien aux autres, que reste prévalente la langue commune, que soit prescrite la perte qu'implique la médiation du langage, que soit reconnu l'impossible qui nous affecte... Tout ceci pour dire que pas de possibilité d'aller au-delà du patriarcat sans consentir aux lois que celui-ci avait la charge de transmettre.

## Le règne de l'immanence

Nos craintes apparaîtraient sans aucun doute à certains non fondées, mais comment entendre le vœu ambiant que tout désir puisse être satisfait, que toute revendication doive trouver sa réponse immédiate, que toute demande exige qu'il lui soit répondu tout de suite, qu'à tout échec il faille trouver sa cause, que seul réussir puisse encore s'inscrire au programme, que l'irréductible conflictualité entre les êtres doive désormais être gérée par une bonne gouvernance, qu'une quelconque frustration engendre aussitôt le passage à l'acte... ? Comment entendre tout cela autrement que comme le glissement insidieux vers un monde où l'immédiateté reprend le dessus là où l'on espérait que se frayerait spontanément la voie nouvelle.

Et comment interpréter ce petit trait clinique particulièrement éloquent ? Lors de l'incendie volontaire de l'autobus de Marseille par un groupe de jeunes, il a été rapporté que ces derniers s'étaient d'abord interdit de mettre le feu à un premier bus qui passait, simplement parce que l'un d'entre eux avait reconnu parmi les passagers quelqu'un qu'il connaissait. Autrement dit, pour avoir la notion d'autrui, il fallait que ces jeunes aient la présence d'une figure connue, autrement dit encore, leur difficulté était bien d'accéder à la dimension d'autrui dans l'absence d'un quiconque connu. Ce trajet inabouti de l'intériorisation psychique de la notion d'autrui peut aussi se lire comme organisé par la persistance de la nécessité de la présence, de l'immédiat.

## La mère-version

C'est ce retour à l'exigence de la présence maternelle, que j'ai appelé mèreversion et qui m'a fait me demander s'il ne fallait pas introduire à partir de la fréquence de plus en plus grande de ces patients que Melman a qualifié de « nouvelle économie psychique » une distinction entre, d'un côté, des sujets névrosés traditionnels pour qui, en fin de compte, nous pouvons dire que l'inceste est interdit, même si leurs symptômes tiennent à ce qu'ils ne veulent pas en assumer les conséquences et, de l'autre, des sujets pour qui cet interdit ne semble toujours pas inscrit et pour lesquels tout se passe comme si l'inceste était encore à interdire.

Ce développement me ramène dès lors à la question essentielle que je veux soulever : psychothérapie ou psychanalyse ? Un collègue éminent à qui je parlais d'introduire cette distinction me fit immédiatement entendre, en évoquant lui-même des cas cliniques de ce genre, qu'il partageait cette opinion mais quelle ne fut pas ma surprise de l'entendre me dire lorsque je lui demandai comment alors intervenir auprès de ces dits patients qui il en convenait volontiers ne disposaient donc pas de quoi soutenir un désir mais se voyaient en revanche livrés à la jouissance : « Ce n'est pas mon problème, je ne suis pas thérapeute ! » Il se pourrait que cette affirmation soit rejointe par d'autres qui estiment et font clairement entendre que le travail que j'ai fait dans "La perversion ordinaire" ne relève pas de la psychanalyse mais de la psychothérapie.

## La fonction de la psychanalyse en question

Voilà donc où je pose clairement la question : qu'est-ce qui relève de la psychanalyse et/ou de la psychothérapie si l'on excepte bien évidemment d'identifier une psychothérapie à une rééducation ou à une renormalisation du comportement. La psychanalyse peut-elle se démettre d'avoir à permettre à un sujet prêt à en payer le prix, d'accéder à ce qui est nécessaire pour qu'il puisse désirer ? Sous le prétexte qu'il s'agit en ce cas de patients qui, effectivement, ne sont pas en mesure de désirer, la psychanalyse est-elle en droit de renvoyer le travail fait avec eux à de la psychothérapie. Ou, au contraire, forte de prendre en compte l'évolution sociale qui est la nôtre vers un éventuel matriarcat pour autant qu'on entende cette appellation dans son sens psychanalytique et pas seulement anthropologique ne s'agit-il pas, pour la psychanalyse, de prendre la mesure de ce que la structuration minimale nécessaire pour la possibilité de désirer puisse être mise à mal, voire laissée en panne, du fait de l'incidence du social ?

Où commence en ce cas la psychanalyse ? Aux critères bien connus de la cure ou à ce qui est nécessaire pour pouvoir désirer ? À soutenir le désir ou à soutenir sa mise en place ? Refuser à ce travail « thérapeutique » de relever de la psychanalyse le discrédite-t-il ou discrédite-t-il les psychanalystes qui peuvent ainsi s'en débarrasser à peu de frais ?

Laissons la question ouverte tout en avançant que ce sera toujours à partir de la cure — des cures qu’il pratique et de la cure qui a été la sienne — que l’analyste interviendra auprès de tels patients mais gageons qu’à cette question, la réponse apportée ne sera pas sans conséquence pour la situation de la psychanalyse dans le siècle qui commence.